

dans la convention. Qui plus est, les Américains détruiraient toutes leurs armes chimiques dans les dix ans suivant l'entrée en vigueur de l'accord, éliminant de la sorte le plus gros obstacle à l'interdiction totale de telles armes.

La nouvelle session de la CD s'est ouverte le 15 mai 1991 et, le lendemain, l'ambassadeur des États-Unis a répété les propos du président, et il a demandé que la session se poursuive sans interruption afin qu'un traité soit conclu d'ici à 1992. La question des stocks de sécurité étant éliminée, les principaux problèmes que doivent résoudre les participants ont surtout trait à la vérification, notamment à l'ingérence inhérente aux inspections par défi, et à la composition du Comité exécutif.

En juillet, les États-Unis ont présenté une nouvelle proposition portant sur des inspections par défi. Au lieu de se rapprocher de l'idée britannique d'accès contrôlé, les Américains proposaient des inspections encore moins importunes que dans leur propre proposition précédente. Face à cette nouvelle attitude, d'autres délégations ont regroupé leurs positions.

La crise du golfe Persique, et des événements antérieurs, ont incité plusieurs États à redoubler d'efforts pour restreindre davantage encore les exportations de matériel et de techniques utilisés dans la fabrication d'armes chimiques. En décembre, Washington a approuvé une liste de cinquante précurseurs chimiques dont l'exportation vers des pays présentant un risque de prolifération serait réglementée. Cette liste a été adoptée par le Groupe de l'Australie, tribune non officielle de vingt États voulant renforcer les restrictions pesant sur l'exportation des armes chimiques.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le Canada, qui a signé et ratifié le Protocole de Genève et la Convention sur les armes biologiques, a toujours appuyé les efforts déployés en matière de limitation des armes biologiques. Aux Nations Unies, il participe aux négociations depuis le début et, au fil des ans, il a soumis de nombreuses propositions dans le cadre des pourparlers. Le Canada s'intéresse particulièrement au domaine de la vérification. En 1985, il a publié un ouvrage intitulé *Manuel pratique de la vérification d'allégations d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques*. (Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le *Guide* de 1989 et de 1990.)

En 1988, pour apaiser les craintes de la population canadienne concernant les recherches en matière de gaz neurotoxiques menées à la base militaire de Suffield (Alberta), le gouvernement a demandé à M. William Barton de mener une enquête. Selon le rapport de M. Barton, paru en décembre 1988, tous les travaux de recherche et de fabrication ainsi que l'instruction qui avaient lieu sur la base